

**Contrat d'engagement mutuel entre
Alexandre TEYSSIER
alexandreteyssier@orange.fr**

Producteur de viande bovine bio St Genest Malifaux
et les adhérents de l'AMAP de Saint Chamond

Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP

L'adhérent (NOMS, Prénoms) :

N° Adhérent

Adresse :

Tel :

Courriel :

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de colis de viande bovine dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP de Saint Chamond auprès du producteur précité.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP de Saint Chamond et à tenir une permanence de distribution au moins une fois dans la saison.

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur s'engage à produire et à fournir des produits labellisés « agriculture biologique », dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes).

Il s'engage à être présent régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.

En cas de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, il s'engage à discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les consommateurs.

Article 3 : Contenus des paniers

Le producteur propose de la viande bovine certifiée bio (AB) en caisse de 10 kg, 5 kg ou 3 kg.

Article 4 : Distributions, commandes et règlements

Lieu/horaire/fréquence de distribution : Centre Social de Fonsala – salle du rez-de-chaussée -
Les mardis soirs (de 18h30 à 19h30) – Aux dates précisées dans le tableau de commandes.

Tableau des commandes

Date de livraison	Produit	10 KG	5 KG	3 KG	Tripe à la tomate	Prix total	Autres à préciser : foie, langue, cœur, tête, ris de veau
23 Novembre 2010	Veau	159 €	79,50 €	47,70 €		€	
22 février 2011	Bœuf	120 €	62,50 €	37,50 €	10€	€	
Total						€	

Prix des abats (veau) à régler lors de la livraison⁽¹⁾ :

foie : 24 € le kg
langue : 11,90 € le kg
cœur : 5,50 € le kg
tête : 9,50 € le kg
ris de veau : 35,9 € le kg

Le règlement des colis et des tripes a lieu à la commande. Je règle €

Réglé en :

- **1 fois** (chèque prélevé à la signature du contrat)
- **4 fois** (prélèvements tous les mois)

Article 5 : Résiliation

Le contrat ne peut être résilié par l'adhérent qu'en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale).

Il ne peut être résilié par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, perte du cheptel, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production.)

Fait en 2 exemplaires, à SAINT CHAMOND le

Signatures :

L'adhérent

Le producteur

Vos contacts à l'AMAP de St Chamond pour la saison

Le référent d'Alexandre Teyssier : Jacques koulaksezian 06 30 48 22 01
jacqueskoulak@free.fr.....